

Rapport de la Commission chargée d'étudier le Préavis no 78 concernant l'installation et l'exploitation d'une patinoire de loisirs pour 4 saisons (2008-2012), pour la période de début décembre à fin février.  
Demande de crédit de CHF 497'000.00

---

Nyon, le 4 novembre 2008.

Au Conseil Communal de Nyon

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission composée de MM. Fabrice Bodmer, Petr Lukas, David Simonian et de Mmes Aline Angeli et Josette Gaille (présidente et rapportrice) s'est réunie le 3 novembre 2008 afin d'examiner le préavis. Absents : MM. André Francis Cattin et Jean-Paul Henet.

La Commission a entendu M. le Municipal Olivier Mayor et M. Sylvain Rolli, chef du Service des sports. La Commission les remercie pour toutes les informations fournies et réponses précises aux questions posées par écrit avant la séance.

- 1.- Il y a quelques années, une patinoire artificielle avait été installée sur Perdtemps. La glace était synthétique. Pourquoi n'a-t-on pas choisi cette solution alors que nous préconisons l'économie d'énergie ?  
D'autre part, Maolin vient d'acquérir une patinoire artificielle pour un montant de CHF 100'000.--.

La situation d'une patinoire synthétique peut éventuellement se comprendre pour l'été car elle peut être utilisée aussi avec des patins à roulettes sur une ligne. D'autre part, elle doit être couverte et demande beaucoup d'entretiens, notamment l'arroser tous les ¼ d'heure. Il y a également plus de risques de blessures aux chevilles. La conception connue lors des 30 ans du hockey club n'a pas eu beaucoup de succès.

- 2.- Cette patinoire ne va-t-elle pas freiner les projets d'une vraie patinoire dans la région ? Si un projet de patinoire régionale voit le jour, la commune de Nyon sera-t-elle partenaire ?

Nyon participe au groupe de travail pour la patinoire de Gland. Récemment nous avons été invités à rejoindre celui de St-Cergue. Le projet de St-Cergue est bien avancé, celui de Gland nécessite encore la légalisation des terrains. Le projet de répartition du financement du projet de St-Cergue sera mis en consultation en début d'année prochaine, au sein du conseil régional ainsi qu'auprès de la ville de Nyon pour accord de principe. Les autorités de St-Cergue ne considèrent aucunement le projet de patinoire de loisir à Nyon comme concurrentiel, au contraire. La patinoire de St-Cergue pourrait voir le jour dans 3-4-ans, et Nyon est, selon l'évolution du dossier, intéressée à participer au projet.

- 3.- Une demande de subside a-t-elle été faite dans le cadre de Sport pour tous ou au sport toto ?

Le fonds cantonal du sport ne participe pas au financement des équipements saisonniers mais uniquement aux installations fixes. Par ailleurs les montants avancés avec le SPORT POUR TOUS étaient liés au lancement de la campagne, il y a plusieurs années. Selon téléphone du 22 octobre avec M. Parietti, il a été confirmé que le fonds du sport ne subsidiait que les infrastructures fixes. Par ailleurs du côté du tourisme aucune aide n'est prévue.

- 4.- Pourquoi ne pas rendre l'entrée payante ? L'expérience du Château le montre, la gratuité provoque des comportements indésirables. Il serait regrettable qu'une patinoire initialement prévue pour faire le bonheur des enfants devienne le repaire permanent de certains groupes de jeunes (voir par exemple la fréquentation de la place derrière Denner)

Il est important en ce début de mise en place de laisser le libre accès aux utilisateurs sans demander de participation à l'entrée. Par ailleurs demander une entrée signifierait un personnel supplémentaire pour contrôler voire la pose de filets pour interdire l'accès autour de la patinoire. Le système de louer les patins nous semble préférable. Ce qui ne veut pas dire qu'après la première saison, au vu des expériences, nous ne décidions pas de modifier la façon de faire. Cependant selon les expériences effectuées dans d'autres villes, il a été constaté très peu de déprédations.

- 6.- Qui sera chargé de gérer cette patinoire (location de patins, nettoyage de la glace, buvette). Il serait peut-être judicieux de voir avec l'Office du chômage pour permettre à quelques personnes de se réinsérer dans la vie active.

Plusieurs personnes vont être approchées pour cette fonction qui nécessite tout de même de l'entregent et des connaissances techniques pour réaliser la glace. Les expériences faites dans le cadre du « beachsports » avec un programme de réinsertion furent concluantes. Rien n'est encore arrêté, nous avons plusieurs pistes.

- 7.- Qui fournira les patins à louer et quel sera le prix de location ?

Dans le cadre de la location de la patinoire le container et les patins sont prévus. La prix pour la location des patins est de Fr. 3,-- pour les enfants et Fr. 5,-- pour les adultes.

- 8.- Est-il possible de prévoir de la publicité autour de cette patinoire, idem les terrains de foot ?

Il peut être envisagé de la publicité autour de la patinoire mais cela signifie la location d'un équipement pour les placer. Nous privilégions actuellement la recherche de quelques sponsors. Le succès escompté permettra pour les années suivantes de vendre plus facilement des emplacements publicitaires.

- 9.- Quelle est l'attention apportée à l'esthétisme de l'installation ? Ce n'est pas parce que l'arrière-gare atteint des sommets en matière de laideur et d'aménagements incohérents qu'il faut continuer sur la même lancée...

Une patinoire reste une patinoire et sa surface de glace reste libre. Les containers prévus pour la buvette, les patins, l'éclairage et les WC chimiques sont ceux qui existent sur le marché. Nous essayerons, dans la mesure de nos finances de trouver à modeler un endroit sympathique.

10.- Comme il s'agit d'un sport pour tous, est-il envisageable de passer ces dépenses par le compte 170-3653.02 ?

Le budget 170-3653.02 est destiné à organiser des cours gratuits pour la population, des camps de vacances pour les jeunes, le terrain de beach soccer à Rive ainsi que la fête du sport organisée depuis 5 ans maintenant. Le budget a déjà été réduit de Frs 10'000.-- pour 2009 ce qui signifie que tout ne pourra peut-être pas être organisé. Il n'est donc pas possible de charger encore ce compte avec la patinoire.

11.- Il s'agit d'une location : est-il juste de faire passer cette dépense par un crédit d'investissement ?

Nous ne passons pas ces dépenses par le crédit d'investissement mais bien en augmentation des budgets de fonctionnement pour chaque année concernée.

12.- Le conseil communal s'engage-t-il obligatoirement pendant 4 ans?

En acceptant le préavis, le Conseil Communal s'engage en effet pour 4 ans, et permet de bénéficier ainsi de conditions de location plus intéressantes par rapport à une location année par année.

#### Emplacement :

Initialement, cette patinoire était prévue à Rive Est qui est un lieu convivial et esthétique. La préférence toutefois a été donnée pour une patinoire au nord de la ligne de chemin de fer, près des écoles et proche de la population du haut de la ville. Cet emplacement peut être discuté d'une année à l'autre. Ce n'est pas fixe pour 4 ans et cette infrastructure pourrait très bien être installée dans un autre quartier comme par exemple sur la place du Château.

#### Sécurité et déprédations

La Commission s'est inquiétée pour les dégâts qui pourraient être causés par les jeunes qui fréquentent les abords de la gare. En été, Rive est également fréquenté par des bandes de jeunes et le « beachsports » n'a jamais eu à subir des dégâts. Si toutefois il devait y avoir des déprédations à répétitions, des mesures pourraient être prises comme par exemple une caméra de surveillance mais nous n'en sommes pas encore là.

#### Finances

Les recettes n'ont pas été chiffrées mais on peut compter sur environ Fr. 50'000.-- de revenus pour la première année avec les locations de patins, la buvette et d'éventuels mécènes. Ce chiffre a été articulé au vu de ce qui se passe à Vevey ou à Coppet. Pour les années suivantes, de la publicité pourrait être trouvée. Le financement de Fr. 497'000.-- diminuerait ainsi fortement.

## Conclusions

La Commission unanime et enthousiaste trouve qu'il s'agit d'un bon projet et que la mise à disposition d'une patinoire durant les mois d'hiver sera bénéfique surtout pour tous les enfants qui ne peuvent pas partir en vacances de neige tant à Noël qu'au mois de février.

Le matin, les écoles pourront disposer de cette glace.

Toute l'installation comprend une patinoire de 300 m<sup>2</sup>, un container pour les patins, 3 WC chimiques ainsi qu'une buvette vitrée avec vue sur la patinoire. Les parents pourront ainsi être à l'abri, boire un café ou autre chose et surveiller leurs enfants.

Pour le financement, avec une bonne gestion, les recettes pourraient varier entre Fr. 70'000.-- et Fr. 80'000.-- par année.

L'emplacement n'est pas fixe et, selon l'expérience faite d'année en année, cette patinoire pourrait être déplacée sans aucune difficulté.

Au vu de ce qui précède, c'est à l'unanimité que la Commission vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers de prendre la décision suivante :

### **Le Conseil communal de Nyon**

**vu** le préavis N° 78, concernant une demande de crédit CHF 497'000.-- TTC pour l'installation et l'exploitation d'une patinoire de loisirs pour 4 saisons (2008-2012) pour la période de début décembre à fin février,

**ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

#### **décide :**

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 497'000.-- TTC (dont à déduire les recettes) pour l'installation et l'exploitation d'une patinoire de loisirs pour 4 saisons (2008-2012) pour la période de début décembre à fin février.

Ce montant sera porté aux comptes suivants :

#### Budget 2008

CHF 29'500.-- sur le compte N° 170-3161.00, "Location" ;

CHF 2'333.-- sur le compte N° 170-3120.00, "Energie" ;

CHF 8'333.-- sur le compte N° 170-3012.00, "Surveillance et animation" ;

CHF 15'000.-- sur le compte N° 170-3116.00, "Achats matériel spécialisé".

Budgets 2009, 2010 et 2011

CHF 88'500.-- sur le compte N° 170-3161.00, "Location" ;  
CHF 7'000.-- sur le compte N° 170-3120.00, "Energie" ;  
CHF 25'000.-- sur le compte N° 170-3012.00, "Surveillance et animation".

Budget 2012

CHF 59'000.-- sur le compte N° 170-3161.00, "Location" ;  
CHF 4'667.-- sur le compte N° 170-3120.00, "Energie" ;  
CHF 16'667.-- sur le compte N° 170-3012.00, "Surveillance et animation".

Les recettes enregistrées seront comptabilisées sur le compte N° 170-4390.00.

2. D'autoriser la Municipalité à signer un contrat de location de cette installation pour 4 saisons.

La Commission :

Fabrice Bodmer  
André Francis Cattin  
Jean-Paul Henet  
Petr Lukas  
David Simonian  
Aline Angeli  
Josette Gaille, présidente, rapporteur